Comité Français pour l'UNICEF

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

3, rue Duguay-Trouin

75282 PARIS Cedex 06

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

Comité Français pour l'UNICEF

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

3, rue Duguay-Trouin

75282 PARIS Cedex 06

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'association Comité Français pour l'UNICEF

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité Français pour l'UNICEF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 10 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Deloitte.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 10 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Deloitte.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Deloitte.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 31 juillet 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Jean-Claude MARTY

Comptes annuels

Exercice 2019 - UNICEF France

unicef FRANCE | pour chaque enfant

BILAN AU 31/12/2019

ACTIF	Exercice			Exercice précedent au 31/12/2018
Actif immobilisé	Montant brut	Amortissements ou Provisions	Montant net	
Immobilisations incorporelles				
- Concessions, logiciels et droits similaires	2 112 329	1 545 240	567 089	541 134
- Fonds commercial (1)	0	0	0	0
- Immob. Incorporelles en cours	0	0	0	45 040
Total	**2 112 329**	**1 545 240**	**567 089**	**586 174**
Immobilisations corporelles				
- Terrain	1 524 490	0	1 524 490	1 524 490
- Constructions	5 202 356	3 010 580	2 191 775	2 378 276
- Inst. techniques, matériel, outillages industriels	92 810	92 111	700	1 835
- Autres immobilisations corporelles	3 125 744	2 795 480	330 264	373 327
- Immob. corporelles en cours	0	0	0	0
Total	**9 945 400**	**5 898 171**	**4 047 229**	**4 277 928**
Immobilisations financières (2)				
- Dotation mobilières	0		0	12 232
- Autres titres de participation	304 651		304 651	304 651
- Prêts	0		0	0
- Dépôts et cautionnements	21 594		21 594	21 019
Total	**326 245**	**0**	**326 245**	**337 902**
Total I	**12 383 974**	**7 443 410**	**4 940 563**	**5 202 005**
Actif circulant				
Stock et en-cours				
- Stock et encours marchandises	594 996	0	594 996	639 396
Total	**594 996**	**0**	**594 996**	**639 396**
Créances (3)				
- Créances clients	1 202 723	0	1 202 723	1 162 124
- Avances, acomptes versés	0		0	159 122
- Autres créances	4 939 205	34 726	4 904 479	3 409 501
Total	**6 141 928**	**34 726**	**6 107 202**	**4 730 748**
Divers				
- Valeurs mobilières de placement	15 954 471	0	15 954 471	21 881 500
- Disponibilités	10 532 053		10 532 053	13 374 925
- Charges constatées d'avance (4)	244 905		244 905	83 165
Total II	**33 468 352**	**34 726**	**33 433 627**	**40 709 735**
- Charges à répartir sur plusieurs exercices III				
- Primes de remboursement des emprunts IV				
- Ecart de conversion Actif V				
Total de l'actif (I+II+III+IV+V)	**45 852 326**	**7 478 136**	**38 374 190**	**45 911 739**

Renvois

(1) Dont droit au bail

(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières

(3) (4) Dont à plus d'un an brut

Engagements reçus		
Libéralités nettes à réaliser (lesg, donations, assurances vie) :	13 158 172	12 903 448
acceptés par les organes statutairement compétents	13 158 172	12 903 448
autorisés par l'organisme de tutelle et assurances vie		
Dons en nature restant à vendre		
Autres		

BILAN AU 31/12/2019

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent au 31/12/2018
Fonds associatifs			
Fonds propres			
- Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subventions invest.biens renouvelables)		1 239 027	1 239 027
- Réserves		8 946 045	8 946 040
- Report à nouveau		565	565
- Résultat de l'exercice		-134 375	5
Autres fonds associatifs			
- Sub. investissement		0	0
. **Total**	I	**10 051 261**	**10 185 636**
Provisions et fonds dédiés			
- Provisions pour risques		27 000	27 000
- Provisions pour charges		534 073	479 189
- Fonds dédiés sur autres ressources		0	0
. **Total**	II	**561 073**	**506 189**
Dettes			
- Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit (2)		0	675
- UNICEF international		22 311 164	29 243 022
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	0
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 798 506	4 290 696
- Dettes sociales et fiscales		1 459 229	1 391 712
- Autres dettes		37 957	44 035
- Produits constatés d'avance (1)		155 000	249 774
. **Total**	III	**27 761 855**	**35 219 913**
Total du passif	**(I+II+III)**	**38 374 190**	**45 911 739**
Renvois			
(1) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an		**155 000**	**249 774**
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
Engagements donnés			
sur les legs acceptés			
Rente viagère annuelle revalorisée			

COMPTE DE RESULTAT DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

		Exercice	Exercice précédent au 31/12/2018
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises		2 263 089	2 353 017
Production vendues : Biens		-	0
Production vendues : Services liés à des financements réglementaires		-	0
Production vendues : Autres services		-	0
Montant net du chiffre d'affaires		**2 263 089**	**2 353 017**
Production stockée		-	0
Production immobilisée		-	0
Subventions d'exploitation		277 300	223 941
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		237	442 247
Cotisations		124 120	119 020
Autres produits (1)		77 212 670	83 959 051
Total des produits d'exploitation	I	**79 877 416**	**87 097 276**
Charges d'exploitation			
Marchandises : Achats		1 121 161	979 864
Marchandises : Variation de stocks		44 400	197 171
Matières premières at autres approvisonnements : Achats		-	0
Matières premières at autres approvisonnements : Variation de stocks		-	0
Autres achats et charges externes		16 460 706	16 897 953
Impôts, taxes et versements assimilés		790 170	683 239
Salaires et traitements		5 221 852	4 834 708
Charges sociales		2 571 732	2 566 864
Dotations sur immobilisations : amortissements		611 953	506 586
Dotations sur immobilisations : provisions		-	0
Dotations sur actif circulant : provisions		89 847	463 518
Dotations pour risques et charges : provisions		-	27 000
Subventions autre organisme		-	150 000
Autres charges (2)		53 776 046	59 928 670
Total des charges d'exploitations	II	**80 687 867**	**87 235 574**
Résultat d'exploitation	(I-II)	**- 810 452**	**- 138 297**
Produits financiers			
Produits financiers de participations		-	0
Autres intérêts et produits assimilés		72 971	143 610
Différences positives de change		-	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		13 051	12 398
Total des produits financiers	III	**86 021**	**156 008**
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions		-	0
Intérêts et charges assimilées (2)		69 214	142 166
Différences négatives de change		-	705
Total des charges financières	IV	**69 214**	**142 871**
Résultat financier	(III-IV)	**16 808**	**13 137**
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		715 651	13 730
Sur opérations en capital		-	10 029
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	0
Total des produits exceptionnels	V	**715 651**	**23 759**
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		12 594	38 165
Sur opérations en capital		43 788	10 429
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	0
Total des charges exceptionnelles	VI	**56 382**	**48 594**
Résultat exceptionnel	(V-VI)	**659 269**	**- 24 835**
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	VII	-	150 000
Engagements à réaliser sur ressources affectées	VIII	-	0
Total des produits	(I+III+V+VII) IX	**80 679 088**	**87 427 043**
Total des charges	(II+IV+VI+VIII) X	**80 813 463**	**87 427 039**
Excédent ou déficit		**- 134 375**	**5**

Renvois		
(1) Dont : dons	57 680 744	56 774 538
Legs et donations	11 497 142	17 551 743
Produits liés à des financements règlementaires		-
Ventes de dons en nature		-
(2) Dont versement à l'Unicef International	53 834 505,00	60 029 213
	-	-
	-	-

Evaluation des contributions volontaires en nature

PRODUITS	**6 520 486**	**7 089 566**
Bénévolat	5 625 959	5 689 798
Prestations en nature	894 527	1 399 768
Dons en nature		
CHARGES	**6 520 486**	**7 089 566**
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services	894 527	1 399 768
Personnel bénévole	5 625 959	5 689 798

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	page 5
PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	page 6
IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS	page 7
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	page 8
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION ET AUTRES CHARGES	page 9
TABLEAU DES PROVISIONS	page 10
TABLEAU DES VARIATIONS DES FONDS PROPRES	page 11
TABLEAU DES CREANCES ET DETTES	page 12
FONDS DEDIES	page 13
EFFECTIF MOYEN	page 14
HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES	page 15
PRODUITS A RECEVOIR	page 16
CHARGES A PAYER	page 17
CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	page 18
ENGAGEMENTS HORS BILAN	page 19
LEGS	page 20
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EFFECTUEES A TITRE GRATUIT	page 21
COMPTE DE RESULTAT SECTEUR FISCAL	page 22
COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES (CER)	page 23
ANNEXES AU COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES	page 24 - 27

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A - FAITS MAJEURS

Plan conjoint avec l'UNICEF International pour la période 2018 - 2021

L'année 2019 est la deuxième année du Plan Conjoint Pluriannuel 2018-2021. Celui-ci définit les objectifs 2018/2021 d'UNICEF France en matière de plaidoyer, communication et collecte de fonds et le taux de contribution à l'UNICEF International qui s'élève à 74,49% au titre de 2019.

L'année 2019 a été consacrée à la mise en oeuvre du nouveau JSP 2018-2021 ainsi qu'à la poursuite du développement de l'outil de gestion des données donateurs (projet dit "XRM")

Renouvellement de l'agrément triennal du Don en Confiance

Le renouvellement triennal du Don en Confiance a été renouvelé fin 2018. L'agrément est ainsi valable pour les années 2019,2020 et 2021. Il est à préciser que le rapporteur du Don en Confiance a changé fin 2019

Contribution aux Urgences 2019 :

La collecte reçue, affectée sur les crises d'urgence a été seulement en 2019 de 1 685 113 € dont 962 355 € pour le fonds Urgences. L'année 2019 a donc été marquée par l'absence d'urgence majeure générant de la collecte affectée. Unicef France a toutefois reversé un montant de 4 536 293 € pour le financement des urgences (essentiellement Crise syrienne, Yémen, R.D du Congo, Afrique de l'Ouest) . Unicef France a également décidé de ne garder qu'un taux de rétention de 10% et donc de fixer un taux de contribution unique de 90% sur l'ensemble des urgences.

Déploiement d'un nouvel outil de gestion des données donateurs (XRM)

L'année 2019 a vu la poursuite du développement de l'outil de gestions des données donateurs et marketing. L'externalisation auprès d'Arvato a donc cessé en cours de l'année 2018 pour une solution internalisée. La solution est basée sur un environnement Adobe. L'outil permet la maîtrise, l'analyse de la base de données et permet également la segmentation et l'envoi des opérations marketing de collecte de fonds. La partie "Fullfilment" de la gestion des données, a également été remise en cause courant 2018, avec un transfert de prestation de Arvato vers Intersa. L'année 2019 a donc été la première année pleine avec la solution Adobe et INTERSA.

Faits marquants en terme de collecte

L'année 2019 a connu un climat politique et financier incertain (changements fiscaux : hausse de la CSG, mise en place du prélèvement à la source en janvier 2019, remplacement de l'ISF par l'IFI).

La fin d'année 2019 a également été marquée par la grève des transports, ce qui a eu un impact sur la vente des produits Unicef et sur la collecte de fin d'année.

Pour mémoire, Unicef France avait bénéficié d'un legs d'un montant exceptionnel en 2018, pour un montant de 5,9 m€. Ceci explique en partie la baisse des résultats entre 2018 et 2019.

Unicef France a effectué en 2019 des opérations de collecte de cryptomonnaies via la Fondation Etherum. Le don de la Fondation a été "softcrédité" et valorisé à hauteur de 23 k€.

Patrimoine Immobilier

La boutique, située rue de Rémusat a été vendue le 27 décembre 2019 pour un montant de 709 K€.

A partir du mois de juin 2019, Unicef France a lancé des travaux au siège, dont l'activation comptable se fera en 2020. Ces travaux visent à densifier l'espace existant, à la rénovation et l'embellissement des espaces, à la sécurisation du bâtiment et permettant l'accueil des personnes à mobilité réduite. Le coût du projet s'élève à 1,5 m€ HT.

B - CHANGEMENT DE METHODE ET DE PRESENTATION

Pas de changement intervenu sur l'exercice.

Des modifications de comptabilisation des libéralités ainsi que de présentation du CER seront imposées par l'Autorité des Normes Comptables à partir du 01/01/2020.

C - PROJETS ASSOCIATIFS

Conformément au plan comptable applicable aux associations, l'imputation sur les réserves des dépenses pour projets associatifs est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale. Les fonds engagés en 2019 au titre de ces projets se sont élevés à 99 573 €.

Si l'Assemblée Générale approuve ces dépenses, le résultat de l'exercice retraité du coût des projets associatifs s'élèvera à - 34 802 € au lieu de - 134 375 €.

D - FAITS MAJEURS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le Covid-19 a un impact sanitaire, social et économique dans le monde entier. En ce qui concerne UNICEF France, le modèle économique fait que nous envoyons la contribution à UNICEF International après la collecte de fonds.

En terme de trésorerie, UNICEF France a 6 mois d'avance de trésorerie, en maintenant le même niveau de charges. Le reversement à UNICEF International peut également être aménagé selon la situation.

Par exemple, les acomptes sur les RR 2020 ont été replanifiés de 20 m€ (en 2019) à 15 m€ en 2020.

Une révision budgétaire, avec un scénario "le plus probable" et un scénario "au pire" a été établi. Le confinement impacte les opérations de recrutements de donateurs en Face-à-Face mais également les investissements (neutre en année 1)

Une partie des investissements a été réallouée sur des campagnes digitales et sur des spots de télévision. A date, il n'y a pas d'attrition accrue de la part des donateurs en prélèvements automatiques et les résultats des collectes digitales compensent largement la baisse des résultats liée au publipostage.Concernant les partenariats, certaines entreprises sont impactées négativement, d'autres, au contraire, ont souhaité contribuer aux actions d'UNICEF France

Le COVID-19 a un impact économique, la pérennité financière d'UNICEF France n'est toutefois pas en cause.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1/ PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont établis et présentés conformément au règlement ANC n° 2014-03 du 05 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 et le règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016, ainsi que le règlement 99-01.

Les principes généraux et hypothèses suivantes ont été retenus :

- l'image fidèle, la comparabilité et la continuité de l'activité
- la régularité et la sincérité
- la permanence des méthodes

Le compte d'Emploi des Ressources est établi conformément au Règlement 2008-12 du 7 mai 2008

2/ PRINCIPALES METHODES UTILISEES

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

- **ACTIF IMMOBILISE**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition conformément aux règles comptables.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

Les durées de vie généralement retenues sont les suivantes :

- constructions structure et ouvrages assimilés	25 à 40 ans
- installations techniques	10 ans
- matériel informatique et de bureau	2 à 10 ans
- agencement et installations	10 ans
- logiciels	3 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût historique

- **STOCKS**

Ils sont évalués au Coût d'Achat HT et ils sont dépréciés lorsqu'ils sont périmés et/ou à détruire.

Les cartes et cadeaux, propriété de l'Unicef France sont comptabilisés dans les stocks.

CREANCES ET COMPTES RATTACHES

Fait générateur de la créance :

- - pour les subventions, les mécénats, partenariats & évènements : date de paiement prévue contractuellement
- pour les créances clients : livraison du bien
- pour les ventes dépositaires : la vente est réputée avoir lieu dès l'échange du bien avec le consommateur final.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

CONVENTIONS PLURIANNUELLES

- La méthode retenue pour le traitement des conventions plurinannuelles, notamment sur les conventions de partenariat est la méthode du prorata temporis.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les fonds collectés sont placés sur des supports monétaires à court terme, pour le maximum de sécurité et une quote-part des produits financiers ainsi dégagée est reversée au financement des programmes de terrain.

RECETTES DE CARTES ET PRODUITS

Depuis 2015, le chiffre d'affaire hors taxe global des ventes de cartes et produits est comptabilisé dans le compte de résultat en "vente de marchandises". L'achat et la situation du stock propriété d'UNICEF France sont présentés au compte de résultat en "achat de marchandises et variation de stock".

RESERVES POUR PROJETS ASSOCIATIFS

Conditions de constitution et d'utilisation :

- Conformité à l'objet de l'association
- Dépenses clairement identifiées
- Dépenses importantes et non assimilables à des charges courantes
- La dotation d'un projet associatif et l'imputation des dépenses engagées sur ces mêmes projets doivent faire l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale
- Les sommes non utilisées doivent être réaffectées en réserve générale (décision de l'AG)

CONTRIBUTION A L'UNICEF INTERNATIONAL

Conformément aux accords d'accréditation signés avec l'UNICEF International, l'UNICEF France reverse une quote-part de ses ressources à l'UNICEF International (contribution à l'UNICEF International).

Le taux net constaté de contribution pour 2019 est de 74,49%. Il était de 75,49% en 2018.

Il s'applique sur tous les produits sauf ceux collectés spécifiquement pour UNICEF France.

Pour les opérations d'urgences, un taux différencié à 90% est utilisé.

Les recettes provenant des dons & mécénats, partenariats, évènements, manifestations, licences et legs sont comptabilisés pour leur totalité au compte de résultat, dans la rubrique "Autres produits".

Depuis 2015, les recettes issues des ventes de cartes et produits sont comptabilisées au compte de résultat en "vente de marchandises". La contribution issue de la vente de cartes et produits est calculée sur le chiffre d'affaire après déduction des coûts d'achats et de logistique inhérents à l'activité.

La quote-part de l'ensemble de ces recettes reversée à l'UNICEF International est comptabilisée au compte de résultat, dans la rubrique "Autres charges".

Les produits financiers sont comptabilisés pour leur totalité au compte de résultat, dans la rubrique "Produits financiers" et la quote-part de ces recettes reversée à l'UNICEF International est comptabilisée en "Charges financières".

LIBERALITES

Legs :

Les legs sont réalisés par lot : biens immobiliers -chacun constituant une lot distinct, biens mobiliers, liquidités, etc. Le produit des legs est comptabilisé à la réalisation complète d'un bien et d'un lot.

Les paiements reçus et encaissés par le CFU ainsi que les dépenses concernant les lots de legs non réalisés sont comptabilisés en autres dettes et n'impactent donc pas les produits et les charges.

Contrats d'assurance-vie :

Les contrats d'assurance-vie dont nous avons la connaissance lors de l'ouverture des successions sont soldés dès réception des fonds si l'attribution des fonds ne dépend pas du règlement de la succession.

INDEMNITES DEPART EN RETRAITE A L'INITIATIVE DE L'EMPLOYEUR

Le montant des indemnités à verser est calculé selon les modalités prévues dans l'accord d'entreprise relatif au statut du salarié, revues en 2018. La méthode de calcul repose sur la méthode actuarielle, celle-ci prend en compte l'ancienneté du personnel, la probabilité de présence dans l'association à la date du départ à la retraite, le taux de rotation du personnel et du taux d'évolution des salaires.

Depuis 2019, l'hypothèse de calcul est basée sur un départ à la retraite à 67 ans, à l'initiative de l'employeur. Il était de 65 ans entre 2010 et 2018.

L'impact financier du changement du critère d'âge est de 55 k€. La provision tient compte du taux de charges patronales.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions enregistrées en conformité avec le règlement ANC 2014.03 sont destinées à couvrir les risques et les charges que des évènements en cours ou survenus rendent probables, nettement précisées quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance sont incertaines.

RENTE VIAGERE

Nous avons acquis, en viager, le 17 mars 1987 une boutique située rue de Rémusat à Paris, 16ème, utilisée par le Comité de Paris.

Le crédirentier est décédé en 2019 et le bien a été vendu le 27 décembre 2019.

L'année 2019 est par conséquent la dernière année avec cet engagement de rente viagère qui était à minima de 25 611,36 euros revalorisée chaque année suivant l'indice INSEE revalorisée des prix à la consommation, ainsi que les intérêts afférents et qui sont inscrits dans nos comptes.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La valorisation du temps des bénévoles est effectuée de la manière suivante :

- Temps passé dans les stands & boutiques valorisé au SMIC chargé
- Temps passé au plaidoyer valorisé au coût salarial moyen du collège cadres.

La valorisation des locaux gratuits et des autres prestations de service gratuites est effectuée au prix de revient de la prestation.

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS

	VALEURS BRUTES						AMORTISSEMENTS ou DEPRECIATIONS				VALEURS NETTES COMPTABLES
	Au 01/01/2019	ACQUISITIONS	ACQUISITIONS virement de poste à poste	CESSIONS	CESSIONS virement de poste à poste	Au 31/12/2019	Au 01/01/2019	DOTATIONS	REPRISES	Au 31/12/2019	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES											
LOGICIELS	1 806 993	305 336				2 112 329	1 265 859	279 381		1 545 240	567 090
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	45 040				45 040	0					0
TOTAL	1 852 033	305 336	0	0	45 040	2 112 329	1 265 859	279 381	0	1 545 240	567 090
IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
TERRAINS	1 524 490					1 524 490					1 524 490
BATIMENTS structure et ouvrages assimilés	4 697 528			224 405		4 473 123	2 493 366	141 980	183 685	2 451 661	2 021 462
BATIMENTS clos et couvert	729 232					729 232	555 119	3 800		558 919	170 313
INSTALLATIONS TECHNIQUES	91 913					91 913	90 078	1 136		91 214	700
AGENCT - AMENAGT - INST.	2 034 180	50 857		11 095		2 073 942	1 773 817	128 518	8 027	1 894 308	179 635
MOBILIER MATERIEL BUREAUX /INFORMATIQUE	943 697	94 805				1 038 501	830 733	57 139		887 872	150 629
MATERIEL TRANSPORT	13 300					13 300	13 300			13 300	0
MATERIEL OUTILLAGE	897					897	897			897	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	0					0	0			0	
TOTAL	10 035 237	145 662	0	235 500		9 945 399	5 757 310	332 573	191 712	5 898 171	4 047 229
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS											
LOGICIEL						0					0
TOTAL	0	0	0	0	0	0					0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES											
DOTATIONS MOBILIERES	12 232			12 232		0					0
PARTS SOCIALES	304 651					304 651					304 651
DEPOTS CAUTIONNEMENT	21 019	575				21 594					21 594
PRÊT	0					0					0
TOTAL	337 902	575	0	12 232	0	326 245	0				326 245
TOTAL GENERAL	12 225 172	451 573	0	247 732	45 040	12 383 973	7 023 169	611 953	191 712	7 443 411	4 940 564

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

	Valeur comptable au 31/12/2019	Evaluation au 31/12/2019	Plus value latente	Moins value latente
SICAV & Fonds communs de placement	0	0	0	-
Comptes sur livret & Compte à terme	15 954 471	15 954 471	0	
Intérêts courus	0	0	0	
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	**15 954 471**	**15 954 471**	**0**	**0**

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION ET AUTRES CHARGES

	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
	Produits	**Produits**
Quote-Part conservée par l'Unicef France Recettes Cartes & Produits	0	0
Dons & mécénats	57 680 744	56 774 538
Aides de l'Unicef International	4 648 211	4 355 301
Dons 100 % Comité Français pour l'Unicef	973 153	863 106
Royalties	541 923	644 695
Evènements spéciaux	0	0
Partenariats	1 583 121	3 518 708
Manifestations	288 373	250 851
Legs réalisés	11 497 142	17 551 743
Participation aux frais d'envois	0	0
Abonnements "AGIR"	0	0
Produits divers	3	109
Profits Comités Départementaux **	0	0
	77 212 670	**83 959 052**
	Charges	**Charges**
Versement de la quote part à l'Unicef International *	53 770 796	59 912 443
Pertes sur créances clients	0	0
Autres charges	5 185	16 125
Pertes Comités Départementaux **	65	102
	53 776 046	**59 928 669**

* Le montant du versement à l'Unicef International ne comprend pas la quote-part des recettes Cartes et produits.	**53 834 505**	**60 029 213**
Contribution sur Dons & mécénats, évènements, partenariats, manifestations, legs et participation aux frais d'envoi	53 770 796	59 912 443
Contribution sur recettes Cartes & cadeaux		0
Contribution sur produits financiers	63 709	116 770

** Pertes ou profits réalisés sur les opérations Cartes et produits des comités départementaux.

TABLEAU DES PROVISIONS

PROVISIONS				
	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour charges				
Divers	15 670		237	15 433
Provision pour indemnités retraite	463 518	55 122	0	518 640
Sous total	479 188	55 122	237	534 073
Provisions pour risques	27 000	0	0	27 000
Dépréciations des stocks	0	0	0	0
Dépréciation des créances clients et autres créances	0	34 726	0	34 726
TOTAL GENERAL	**506 188**	**89 848**	**237**	**595 799**

TABLEAU DE VARIATIONS DES FONDS PROPRES

	Montant début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice à la cloture de l'exercice
Fonds associatifs	1 229 229			1 229 229
Fonds associatifs subventions	9 798			9 798
Réserves :				
Indisponibles	8 119			8 119
Statutaires	5 841 654	11 340		5 852 994
Autres réserves :				
Générales	2 879 341	102 057		2 981 398
Projets associatifs	216 927		113 392	103 534
Résultat de l'exercice	5	-134 375	5	-134 375
Report à nouveau	565			565
Subvention d'investissement	0			0
Fonds propres à la clôture de l'exercice avant répartition du résultat	**10 185 637**	**-20 978**	**113 397**	**10 051 262**

TABLEAU DES CREANCES ET DETTES

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES			
CREANCES	**Montant**	**Echéances**	
	Brut	**Jusqu'à 1 an**	**à plus d'1 an**
Créances de l'actif immobilisé :			
Prêts	0		
Dépôts et cautionnements	21 594		21 594
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients	1 202 723	1 202 723	
Avances, acomptes versés	0	0	
Autres créances	4 904 479	4 904 479	
Charges constatées d'avance	244 905	244 905	
TOTAL	**6 373 701**	**6 352 107**	**21 594**
DETTES			
Dettes financières :			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0	
UNICEF International	22 311 164	22 311 164	
Autres dettes			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0	
Dettes fournisseurs	3 798 506	3 798 506	
Dettes sociales et fiscales	1 459 229	1 459 229	
Autres dettes	37 957	37 957	
Produits constatés d'avance	155 000	155 000	
TOTAL	**27 761 855**	**27 761 855**	**0**

FONDS DEDIES

Subventions de fonctionnement dégagées					
Ressources / Situations	Montant des fonds affectés au projet intialement	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
					0
	0	0	0	0	0

EFFECTIF

Nombre Moyen de CDI, en ETP, sur l'année 2019 : 108,99

	Personnel salarié et intérimaire*	Personnel mis à disposition de l'association
CADRES	82	-
AGENTS DE MAÎTRISE	29	-
EMPLOYES	3	-
TOTAL **	**114**	-

** Répartition des effectifs CDI, en ETP, au 31 12 19 - calculés sur les équivalents temps-plein arrondis à l'unité
* Hors CDD, contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrats initiative emploi (CIE) et personnes en alternance

Moyenne CAE + CIE + personnes en alternance : 1,8

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons que :
- pour les trois plus hauts dirigeants - Président, le Trésorier et le Secrétaire Général - pas de salaires versés, pas d'avantages en nature.
- pour les 3 plus hauts cadres salariés : 324,1K€ au total et pas d'avantages en nature (et 500,6 K€ pour les 5 plus hauts cadres salariés)

Les administrateurs ne perçoivent pas de rémunération, à l'exception des 2 administrateurs salariés, représentants du personnel au Conseil d'Administration.
Les dépenses prises en charge en 2019 pour les 23 administrateurs s'élèvent à 21 496,07 euros.
Le poste principal de dépenses est le poste de déplacements, notamment pour les déplacements des secrétaires généraux dans le cadre de la réforme territoriale.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires TTC facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	45 780
Honoraires TTC facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	-
Honoraires totaux	**45 780**

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans l'actif du bilan en autres créances	**Montant**
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Dons, mécénats, partenariats, évènements	1 892 537
Remboursements à recevoir	0
Intérêts courus	0
Avoirs à obtenir, avances Genève et divers	717 586
TOTAL	**2 610 123**

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	**Montant**
Autres emprunts obligataires	0
UNICEF International	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 664 041
Dettes fiscales et sociales	800 700
Autres dettes	20 493
Créditeurs divers	1 691
TOTAL	**2 486 925**

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges constatées d'avance	Produits constatés d'avance
Charges / Produits d'exploitation	244 905	155 000
Charges / Produits financiers	0	0
Charges / Produits exceptionnels	0	0
TOTAL	**244 905**	**155 000**

ENGAGEMENTS HORS BILAN au 31/12/2018

I. ENGAGEMENTS DONNES

RENTE VIAGERE ANNUELLE REVALORISEE

Nous nous sommes engagés à payer tous les ans une rente de 25 611,36 euros et les intérêts correspondants revalorisés chaque année suivant l'indice INSEE revalorisé des prix à la consommation.
La rente viagère a pris fin en Mai 2019.

II. ENGAGEMENTS RECUS

LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

ESTIMATIONS			
	LEGS	DONATIONS	ASSURANCES-VIE
Libéralités acceptées par le CA à la date du 31 décembre 2019	230	5	13
Estimation du montant de ces libéralités restant à recevoir	12 643 251,77 €	297 792,50 €	217 128,00 €

CONVENTIONS PLURIANNUELLES

Il y a eu de nouvelles conventions pluriannuelles dont GEMO et NEOSOFT en 2019.

III. ENGAGEMENTS - AUTRES

Cryptomonnaies: suite à l'ouverture en 2018 de la collecte en cryptomonnaie sur le site unicef.fr et à l'opération "GAME CHAINGERS" (Mars 2018), le portefeuille de monnaies détenues par l'UNICEF France s'élève à 17 401€ au 31/12/19

INFORMATIONS SUR LES LEGS EN COURS DE REALISATION

SOLDES		
	LIBERALITES	ASSURANCES-VIE
Dossiers ayant généré des fonds en 2019	142	95
Montant net réalisé	7 406 654,88 €	4 090 487,22 €

ENCAISSEMENTS	
Dossiers en cours de réalisation au 31 décembre 2018	299
Montant de l'encaissement net enregistré pour ces dossiers au 31 décembre 2018	35 750,99 €
Montant de l'encaissement net enregistré en 2019 (tous dossiers confondus)	11 497 142,10 €
Dossiers en cours de réalisation au 31 décembre 2019	286
Montant de l'encaissement net enregistré pour ces dossiers au 31 décembre 2019	353 473,02 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EFFECTUEES A TITRE GRATUIT

La valorisation de ces contributions volontaires effectuées à titre gratuit se révèle très complexe compte tenu :

* du nombre important de bénévoles
* du nombre important de comités répartis dans toute la France
* de la difficulté de répertorier dans chaque comité départemental les contributions gratuites en biens et services

A la date d'établissement de l'annexe, l'état des contributions volontaires recueillies, non exhaustives, fait apparaître que l'Unicef France bénéficie de :

Prestations gratuites:

*** Contributions en services**

En 2019, nous avons bénéficié de 43 locaux à titre gratuit pour un montant de 189 118 € au sein du réseau Bénévoles

UNICEF a bénéficié de 23 mécénats de compétences pour lesquels un reçu fiscal a été demandé par 3 entreprises.

Orange (308 907 €), AXA (52 740 €) et SEB (2 160 €) pour l'année 2019.

Le siège de l'UNICEF a bénéficié d'espaces gracieux de publicité pour un montant valorisé à 341 601,92 €.

*** Services Civiques :**

En 2019, UNICEF a bénéficié de 950 mois de services civiques, charges sociales (230 € / mois) et indemnités financées (475 € / mois).

Cette contribution financée par le Gouvernement est évaluée à 670 000 €.

*** Bénévolat:**

Contributions en travail fournies par 5 619 bénévoles, dont 1 392 réguliers

Cette contribution en travail est évaluée à environ 4 955 959 €.

La valorisation du temps des bénévoles est effectuée de la manière suivante :

- Temps passé dans les stands & boutiques valorisé au SMIC chargé
- Temps passé au plaidoyer valorisé au coût salarial moyen du collège cadres.

L'ensemble de ces contributions volontaires représente un montant total de 6 520 486 €

COMPTE DE RESULTAT SECTEUR FISCAL DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

			Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation				
	Ventes de marchandises		2 263 089	2 353 017
	Ventes en licence		541 923	644 695
	Montant net du chiffre d'affaires	I	**2 805 012**	**2 997 712**
Charges d'exploitation				
	Marchandises — Achats		1 087 050	958 091
	Marchandises — Variation de stocks		44 400	197 171
	Coûts logistique		538 640	589 968
	Montant des charges directes	II	**1 670 090**	**1 745 230**
Résultat Brut		(I-II)	**1 134 922**	**1 252 482**
Autres charges				
	Contribution à l'UNICEF International (74,4%)		841 640	938 912
	Provisions créance client		34 726	
	Salaires		360 530	375 594
	Autres charges		74 688	70 253
	Total des autres charges	III	**1 311 583**	**1 384 758**
Résultat Net		(II-III)	**- 176 660**	**- 132 276**

COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES 2019

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	%	Affectation par emploi des ressources collectées aupres du public et utilisées sur N (3)	%	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées aupres du public et utilisées sur N (4)
					REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		319 452
1 - MISSIONS SOCIALES	59 349 047	73,4%	49 582 105	78,5%	1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	63 137 216	63 137 216
1 - 1 Réalisées en France	5 514 542	6,8%	3 018 038	4,8%	1 - 1 Dons et legs collectés	63 069 970	63 069 970
Actions réalisées directement	5 514 542		3 018 038		- Dons manuels non affectés	50 376 860	50 376 860
Versements à d'autres organismes agissant en France					- Dons manuels affectés	1 195 968	1 195 968
					- Legs et autres libéralités non affectés	11 479 481	11 479 481
1 - 2 Réalisées à l'étranger	53 834 505	66,6%	46 564 067	73,7%	- Legs et autres libéralités affectés	17 661	17 661
Actions réalisées directement							
Versements à un organisme central ou d'autres organismes (1)	53 834 505		46 564 067				
					1 - 2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	67 246	67 246
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	18 279 406	22,6%	11 791 207	18,7%			
2 -1 Frais d'appel à la générosité du public	16 439 956		11 791 207				
2 -2 Frais de recherche des autres fonds privés	1 839 450		-				
2 -3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics							
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 095 163	3,8%	1 812 712	2,9%			
					2 - AUTRES FONDS PRIVES	14 142 697	
					3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	277 300	
			63 186 025	100,0%	4 - AUTRES PRODUITS	3 121 637	
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	80 723 616				I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	80 678 851	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	89 847				II - REPRISES DES PROVISIONS	237	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	-				III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
					IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		0
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE					V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	134 375	
V - TOTAL GENERAL	80 813 463				VI - TOTAL GENERAL	80 813 463	63 137 216
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public			451 573				
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public			- 259 706				
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			63 377 891		VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		63 377 891
					SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		78 777

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Missions sociales	6 520 486	Bénévolat	5 625 959
Frais de recherche de fonds	-	Prestations en nature	894 527
Frais de fonctionnement et autres charges		Dons en nature	
Total	6 520 486	Total	6 520 486

ANNEXE AU COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES

1. PRESENTATION DU COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER), figure en annexe des comptes annuels, conformément à l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005.
Sa présentation a été modifiée par l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement CRC n° 2008-12. Elle est obligatoire à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2009.

2. METHODE D'ELABORATION

Le CER est constitué de quatre colonnes :

- les totaux des emplois et des ressources présentés dans les colonnes 1 et 2 sont égaux respectivement au total des charges et au total des produits du compte de résultat.
- les colonnes 3 et 4 du CER font ressortir spécifiquement les opérations liées à la générosité du public, qu'il s'agisse des ressources ou de l'emploi qui en a été fait.

Les charges et produits du compte de résultat sont affectés analytiquement selon leur origine et leur utilisation.

- les coûts directement affectables sont imputés dès l'enregistrement comptable de l'opération
- les coûts non directement affectables sont répartis en fonction de clés explicitées ci-après.

Les méthodes d'élaboration et les clés de répartition indiquées ci-après ont été avalisées par le Conseil d'Administration en date du 15/12/2009.

3. RESSOURCES

3.1. Ressources collectées auprès du public (§1)

Ces ressources sont définies comme suit par Unicef France

- dons des particuliers (affectés ou non affectés) - § 1.1
- legs (affectés ou non affectés) - § 1.1
- produit des collectes auprès du grand public dans le cadre d'événements ou de manifestations - § 1.2
- produits financiers issus des ressources collectées auprès du public - § 1.2

3.2. Autres fonds privés (§ 2)

Les autres fonds privés comprennent les fonds versés par des entreprises ou administrations sous forme de mécénat, partenariats, ou tout autre concours, ainsi que la quote-part des ventes de cartes et produits conservée par Unicef France.

3.3. Subventions et autres concours publics (§ 3)

Ce poste reprend les subventions versées par l'Etat, les collectivités territoriales.

3.4. Autres produits (§ 4)

Les « autres produits» comprennent les produits divers, adhésions, abonnements, transferts de charges, produits financiers non issus de la générosité du public et produits exceptionnels.

ANNEXE AU COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES

4. REPRISES DE PROVISIONS (§ II)

Ce poste comprend les reprises de provisions pour dépréciations et pour risques et charges.

5. REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS (§ III)

Cette rubrique fait apparaître l'utilisation dans l'année des fonds qui étaient affectés à des projets déterminés, non utilisés à la clôture de l'exercice précédent.

6. VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (§ IV)

Les dons collectés auprès du public et affectés par les donateurs à des projets et programmes sont intégralement utilisés à la date de clôture ; il n'existe donc pas de fonds dédiés sur dons du public.

7.EMPLOIS

7.1. Missions sociales (§1)

Unicef France a une double mission :

- collecter des fonds qui sont versés à l'UNICEF pour financer ses programmes de terrain
- relayer en France l'action de l'organisation internationale, promouvoir la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, et plus généralement sensibiliser le public français à la situation des enfants du monde (plaidoyer).

Le poste « **Missions sociales** » comprend donc à la fois le versement effectué à l'Unicef International, en vertu de notre accord triennal, et les actions d'information et d'éducation touchant aux problèmes de développement, à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux actions terrain de l'Unicef.

7.1.1. Missions sociales réalisées en France / actions réalisées directement (§ 1.1)

Ce poste inclut :

• des coûts directs

- frais liés au plaidoyer, aux relations avec les medias
- frais liés aux relations avec les bureaux Unicef à l'étranger et aux opérations « Ville Amie des Enfants », « Enfance en France », « Comité de parrainage »
- frais d'actions en justice lorsqu'Unicef France se porte partie civile
- coûts de nos commissions spécialisées (Coopération, Plaidoyer, Droits de l'enfant)

• des coûts indirects et donc une quote-part

- de la revue « AGIR » (coût hors frais d'appel aux dons)
- des frais internet (au prorata du nombre de visites sur la partie institutionnelle du site)
- des frais liés au réseau bénévole et à son animation (proportionnellement au nombre de mois passés au plaidoyer)
- des frais de l'AG et des instances en fonction du temps passé au plaidoyer
- des frais des services généraux du siège (au prorata du nombre de personnes employées sur des missions sociales)
- des frais de la Direction Générale (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps passé)

ANNEXE AU COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES

7.1.2. Missions sociales réalisées à l'étranger / versements à un organisme central ou d'autres organismes (§ 1.2)

Les fonds versés à l'Unicef international par Unicef France sont utilisés comme suit :

- fonds destinés aux **ressources générales** de l'organisation.

Le choix des actions est laissé à l'Unicef International, qui finance prioritairement des projets liés à l'éducation des filles, à la lutte contre la maltraitance, à la vaccination, à l'aide apportée aux orphelins du Sida, et à la protection de la petite enfance.

- fonds destinés à des **actions spécifiques** choisies par Unicef France parmi des programmes développés par l'Unicef.

Le choix des financements est réalisé soit par les donateurs, soit par le Bureau d'UNICEF FRANCE sur proposition de sa Commission de coopération.

- fonds destinés à des **actions d'urgence**

7.2. Frais de recherche de fonds (§2)

7.2.1. Frais d'appel à la générosité du public (§ 2.1)

Ce poste comprend :

• des coûts directs

- mailings d'appels au don, campagnes de télémarketing ou de Street Marketing
- traitement des dons et frais liés aux reçus fiscaux
- recherche et gestion des legs
- personnel dédié

• des coûts indirects et donc une quote-part

- frais de la revue « Les enfants du monde » (frais d'appels aux dons)
- frais internet (au prorata des visites sur notre boutique, répartis ensuite au prorata du nombre de transactions « dons »)
- frais de la direction du développement et du service Marketing relationnel (au prorata des ressources générées)
- frais des services généraux du siège (au prorata du nombre de personnes travaillant sur les ressources issues de la générosité du public)
- des frais de la **Direction Générale** (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps passé)

7.2.1. Frais de recherche des autres fonds privés (§ 2.2)

Ce poste comprend :

- frais de vente des cartes et produits (mailings, catalogues, traitement et expédition des commandes, stockage, personnel dédié)
- frais de recherche de mécénats, événements, partenariats, personnel dédié

• des coûts indirects et donc une quote-part

- frais liés au réseau **bénévole et à son animation** (proportionnellement au nombre de mois pas mois passés à la vente)
- frais internet (au prorata des visites sur notre boutique, répartis ensuite au prorata du nombre de commandes)
- frais de la direction du développement et du service Marketing relationnel (au prorata des ressources générées)
- frais des services généraux du siège (au prorata du nombre de personnes travaillant sur la recherche de fonds privés)
- des frais de la **Direction Générale** (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps passé)

ANNEXE AU COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES

7.2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics (§ 2.3)

Nous n'avons actuellement aucune charge spécifique relative à ce type de financement.

7.2. Frais de fonctionnement (§ 3)

Ce poste comprend :

• des coûts directs

- frais de direction financière et comptable (dont le service informatique), frais de direction ressources humaines

• des coûts indirects et donc une quote-part

- frais des services généraux du siège (au prorata du nombre de personnes affectés au fonctionnement)
- des frais de la **Direction Générale** (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps passé)

8.PRINCIPE D'AFFECTATION PAR EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Les ressources collectées auprès du public dans l'année sont affectées aux emplois selon l'ordre de priorité suivant :

1. Versement à l'international en application du plan triennal conclu avec l'Unicef International
2. Frais d'appel à la générosité du public
3. Frais de fonctionnement
4. Missions sociales réalisées en France

En cas d'insuffisance des ressources de l'exercice, les ressources non utilisées des exerices antérieurs seront affectées aux emplois de l'exercice selon le même ordre de priorité

9. FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS

Le principe retenu est que toutes les immobilisations sont financées par la générosité du public **à l'exception** des investissements liés aux activités de collecte auprès des entreprises et des ventes de cartes et produits.

Exceptions à la règle:

- Les investissements financés par des projets associatifs, dont la source de financement sera précisée par l'Assemblée Générale.
- Le mobilier, le matériel et les logiciels bureautiques, systématiquement financés par la générosité du public dans un souci de simplification

10. REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE : SOLDE D'OUVERTURE

Méthode choisie:

L'historique de l'origine des fonds constituant les réserves n'étant pas disponible, nous avons appliqué la méthode forfaitaire prévue par le règlement comptable.

Exemple :

Le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au 01/01/2009 a été reconstitué à partir du pourcentage moyen, sur les trois derniers exercices, des ressources non affectées collectées auprès du public par rapport à l'ensemble des ressources constatées, correction faite des versements exceptionnels. Ce pourcentage moyen a été alors appliqué au total des fonds associatifs, augmenté des emprunts ayant financé les immobilisations et diminué de l'ensemble des valeurs nettes comptables des immobilisations figurant au 31/12/2008.

11. EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Valorisation du temps des bénévoles :

- Temps passé dans les stands & boutiques valorisé au SMIC chargé
- Temps passé au plaidoyer valorisé au coût salarial moyen du collège cadres